

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, on voudrait nous faire avaler la même pilule sur laquelle on a mis un peu de sucre, sans que nous ne disions une parole.

En présentant l'article 75c, le président du Conseil privé (M. Macdonald) dit vouloir assurer un emploi plus rationnel, plus ordonné, du temps de la Chambre. Cette raison est loin d'être convaincante, puisqu'elle n'a sûrement pas conquis la faveur de tous les partis d'opposition. Le bloc solide que forme l'opposition, monsieur l'Orateur, démontre que ce n'est pas dans le meilleur intérêt des Canadiens que cette mesure soit adoptée.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous signaler qu'il est dix heures.

• (9.50 p.m.)

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Comme il est dix heures, une motion portant ajournement est censée avoir été faite et appuyée.

[Français]

### MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

#### RADIO-CANADA—VANCOUVER—LA FERMETURE DU POSTE DE LANGUE FRANÇAISE

**M. Bernard Dumont (Frontenac):** Monsieur l'Orateur, le 11 juin dernier, je demandais au secrétaire d'État (M. Pelletier) s'il était vrai que le poste de langue française de Vancouver était sur le point de fermer ses portes.

Avant de commenter les changements qui se sont produits depuis que j'ai posé ma question, qu'il me soit permis de relater les faits, car l'histoire, au Canada, a appris à tous ceux qui l'ont étudiée qu'il y a eu autrefois la dispersion des Acadiens et les 12 employés francophones de Radio-Canada à Vancouver ont eu l'impression, à ce moment-là, de revivre la même histoire.

En effet, une plainte formelle avait été logée auprès de la direction de la société d'État, attirant l'attention sur ce qui se passait. Pour ces employés, il semblait que c'était le commencement de la fin du poste de langue française CBUF-FM. D'ailleurs, des déménageurs étaient venus au premier étage de l'Hôtel Vancouver, où sont installés les bureaux des employés du réseau français pour transporter les meubles et disperser ainsi l'équipe dans cette masse d'anglophones.

Le réseau anglais emploie actuellement 450 personnes en Colombie-Britannique. Administrativement, les employés de langue française

[L'hon. M. Ricard.]

relèvent de la région de la Colombie-Britannique. Mais d'après la politique énoncée il y a quelque temps par la haute direction de la société d'État, il existe deux réseaux et, dans ce cas, ces employés devraient relever du réseau français.

La politique que tente d'implanter à Vancouver le directeur du réseau anglais de cette région va donc à l'encontre de la politique de la Société, comme l'ont dit les employés qui ont communiqué cette information par téléphone.

Selon un rapport qui est parvenu, la direction avait l'impression qu'il s'agissait d'une faction. Or, les 14 employés ont déjà signé une première requête s'opposant à la dispersion. Une deuxième requête signée par neuf d'entre eux a suivi; trois n'avaient pas signé, car un était de retour à Montréal et un secrétaire et un technicien étaient en vacances.

Ces 12 employés font 20 heures de production locale par semaine, dont six sont transmises sur le réseau national.

Un employé disait, et je cite:

Il est important que nous travaillions ensemble, autant pour l'efficacité de notre travail que pour sauvegarder notre langue.

De toute façon, nous sommes déterminés à ne pas laisser sortir les meubles de nos bureaux.

De plus, ces employés déclaraient que tous ceux qui croyaient qu'ils laisseraient aller leurs droits peuvent au contraire être avisés qu'ils veulent en être les gardiens. Pour ma part, je veux, moi aussi, être avec ces gardiens de la vérité, afin que justice soit donnée à tous les nôtres. Autrement, il n'y aura pas de Canada.

Enfin, monsieur l'Orateur, voici comment l'incident s'est terminé. Les employés du poste de langue française de Radio-Canada ont finalement remporté la bataille qu'ils livraient en vue de demeurer ensemble et de maintenir leur identité culturelle. Il était question de déplacer les membres du poste CBUF-FM dans une aile administrative avec les dirigeants de langue anglaise, mais l'annonceur André Vigeant a déclaré:

Nous n'avons pas l'intention de déménager, à moins que ce soit comme groupe.

Un compromis est finalement intervenu et le poste va continuer à «opérer». Cependant, il faut garder les yeux ouverts et surveiller.

J'ai en main une déclaration à inscrire au *Feuilleton* et je la lirai textuellement à la